

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 23 septembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	4
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2010 à 19 heures, en vertu de la convocation du 17 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET - Mme Maud POURQUIER donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Jérôme MOUHOT donne pouvoir à M. Michel JAYAT - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT

ETAIENT ABSENTS

Mme Adjoua KOUAME - M. Jean-Marie MASSON –

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – Modification de la composition**N°124**

Il y aurait lieu que l'Assemblée se prononce sur la modification à apporter au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

PROCEDE au remplacement de Melle Marianne REYNAUD par M. Jean-François VALEGEAS dans les délégués suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Président : M. Jean-Marie MASSON**TITULAIRES**

M. Simon CLAVURIER
M. Patrick SEDLACEK
M. Jean-François HEROUARD
M. Bernard CHAMBAUDRY
M. Michel JAYAT

SUPPLEANTS

M. Claude GUINET
M. Patrick BOMPOINT
Melle Brigitte BONNEAU
M. Jean-François VALEGEAS
Mme Emilie RICHAUD

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS

